La migration en chiffres et en droits

2023 | Cahier du rapport annuel

MYRIA
Centre fédéral Migration

Population et mouvements



© Viktor Toader

Dans ce cahier, Myria se focalise sur...



La population au 1er janvier 2022
Les personnes résidant en Belgique selon leur nationalité (Belge ou non), leur origine (nationalité à la naissance ou nationalité des parents), le pays de naissance (Belgique ou à l'étranger) | pg. **5**



Les premiers titres de séjour délivrés en 2021
Combien de ressortissants de pays tiers ont reçu un premier titre de séjour en Belgique en 2021 et pour quel motif ? | pg. **12**

Les mouvements migratoires en 2021
Les immigrations et les émigrations de Belges et d'étrangers vers et depuis la Belgique | pg. **8**

Changements de statut des ressortissants de pays tiers en 2021
Un nouveau titre de séjour pour un autre motif | pg. **14**

La population étrangère fait référence aux personnes étrangères présentes sur un territoire donné, à une date précise. Il s'agit d'une « photographie » de la population à un moment précis.

Les critères choisis pour étudier la population peuvent être divers : la première nationalité, la nationalité actuelle, le pays de naissance. La première section de ce cahier porte sur **la population résidant en Belgique, selon ces différents critères** (les données les plus récentes se réfèrent au 1er janvier 2022).

Les mouvements migratoires sont les entrées (immigrations) et sorties (émigrations) de personnes sur le territoire concerné, au cours d'une période donnée. Elle renvoie donc plutôt à un « film » des mouvements ayant eu lieu au cours d'une année, par exemple.

La deuxième section de ce cahier présente ces mouvements migratoires à travers **les immigrations et émigrations** enregistrées dans le Registre national.

La troisième section de ce cahier porte également sur les mouvements de population à travers **le nombre de premiers titres de séjour** délivrés à des ressortissants de pays tiers par l'Office des étrangers et les changements de statut de séjour pour les ressortissants de pays tiers. Pour ces deux aspects, les données les plus récentes se réfèrent à l'année 2021.

Définition des groupes de nationalité

Les **pays de l'UE-15** sont jusque fin 2020 l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède. Les chiffres de l'UE-15 portent sur l'UE-15 hormis la Belgique. À partir du 1er janvier 2021, on parle de l'UE-14.

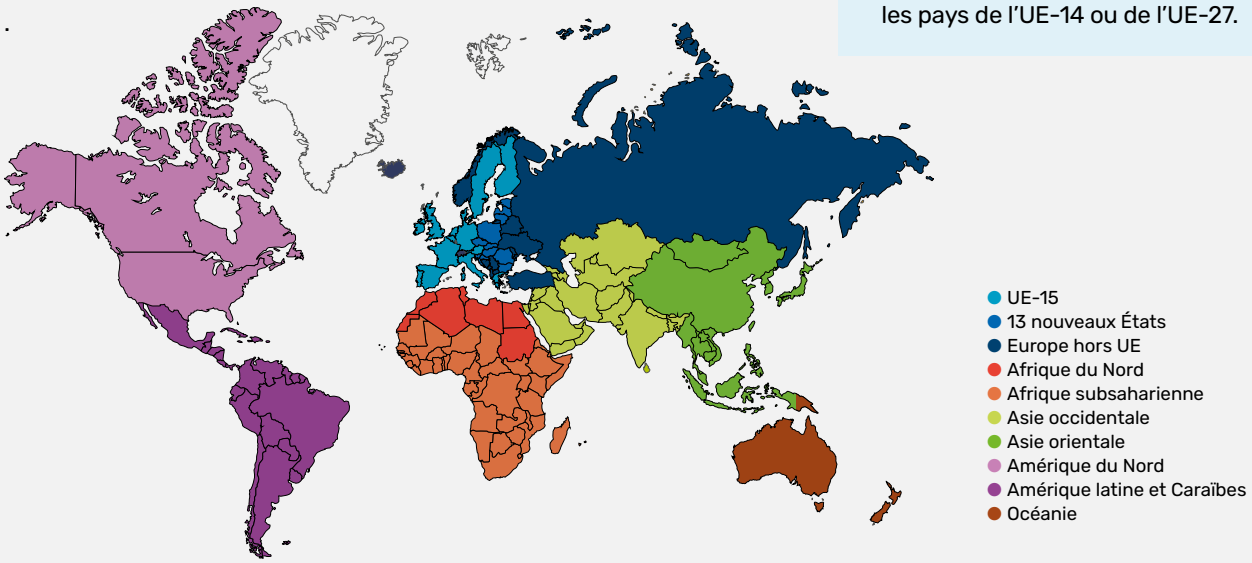
Les **treize nouveaux États membres** de l'UE sont : la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie et la Croatie.

Les **ressortissants de pays tiers** regroupent tous les autres pays du monde non-inclus dans l'UE. Dans ce groupe, une distinction est parfois faite en utilisant la notion de **pays européens hors UE**. Il s'agit de : l'Albanie, Andorre, la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, le Kosovo, le Liechtenstein, Monaco, la Moldavie, la Macédoine, le Monténégro, la Norvège, la Russie, Saint-Marin, la Serbie, la Suisse, la Turquie et l'Ukraine.

Deux sous-régions en Asie sont distinguées : l'Asie occidentale et l'Asie orientale. L'Asie orientale correspond aux sous-régions que les Nations Unies nomment l'Asie de l'Est (Chine, Corée, Japon, ...) et l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, ...). L'Asie occidentale reprend, quant à elle, les sous-régions d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, ...), d'Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh, Inde, Iran, Pakistan, ...) et d'Asie de l'Ouest (Arménie, Irak, Israël, ...).

La situation du Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne le 31 janvier 2020. Cependant, une période de transition allant du 1er février au 31 décembre 2020 a été convenue et durant celle-ci, la législation européenne sur la libre circulation des citoyens de l'UE a continué à s'appliquer pleinement, bien que le Royaume-Uni ne soit plus un État membre de l'UE. Dans ce contexte, les statistiques présentées dans les différents cahiers du rapport incluent le Royaume-Uni dans l'UE-15/l'UE-28 jusqu'au 31 décembre 2020. Pour les statistiques déjà disponibles à partir du 1er janvier 2021, le Royaume-Uni est présenté comme faisant partie des pays tiers, et l'UE concerne alors les pays de l'UE-14 ou de l'UE-27.



Population

La population résidant en Belgique : nationalité et origine

La population totale résidant en Belgique au 1er janvier 2022 peut être appréhendée à travers trois composantes :

Belges d'origine belge (7.714.233 personnes)	+	Belges d'origine étrangère (2.386.100 personnes)	+	Non Belges (étrangers) (1.483.675 personnes)	=	Population totale (11.584.008 personnes)

La catégorisation de l'origine utilisée par Statbel repose sur trois indicateurs :

- **La nationalité actuelle de l'individu**, qui détermine si la personne est Belge ou étrangère
- **La première nationalité enregistrée de l'individu***
- **La première nationalité enregistrée des parents de l'individu** (lorsque cette information est disponible dans le Registre national)

**La première nationalité enregistrée représente la nationalité consignée au moment de la première inscription de la personne dans le Registre national belge. Dans la plupart des cas, cette première nationalité enregistrée est la nationalité à la naissance de la personne. Dans la suite de ce cahier, c'est le terme de « première nationalité » qui sera employé.*

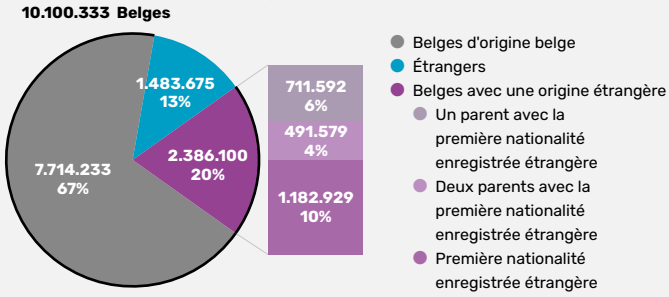
La population de nationalité étrangère ou celle d'origine étrangère ne représente pas le même concept que celui de population immigrée. Ce dernier fait référence à l'historique migratoire de la personne, et non pas à son origine. Il se base sur le pays de naissance et regroupe donc toutes les personnes nées hors du territoire belge. Ces personnes peuvent donc être soit des étrangers nés à l'étranger, soit des Belges nés en dehors de la Belgique.

Source : Statbel

Composition de la population au 1er janvier 2022

Le 1er janvier 2022, 11.584.008 personnes résidaient officiellement en Belgique, dont **1.483.675 étrangers** et **10.100.333 Belges**. Parmi ces derniers, la grande majorité (**7.714.233 personnes**) **étaient d'origine belge**, tandis que **2.386.100 étaient d'origine étrangère**.

Composition de la population de Belgique, au 1er janvier 2022

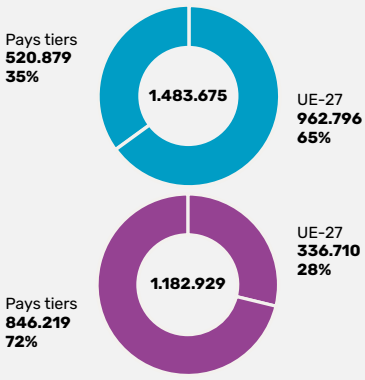


La catégorie des Belges d'origine étrangère regroupe les personnes dont la nationalité actuelle est belge et soit :

- leur première nationalité enregistrée est étrangère (**1.182.929 personnes**, soit 10% de la population)
- leur première nationalité est belge et la première nationalité de l'un des parents est étrangère (**711.592 personnes**, soit 6% de la population) ou la première nationalité des deux parents est étrangère (**491.579 personnes**, soit 4% de la population).

13% de la population en Belgique a une nationalité étrangère. Parmi elle, 65% sont des européens (UE-27)

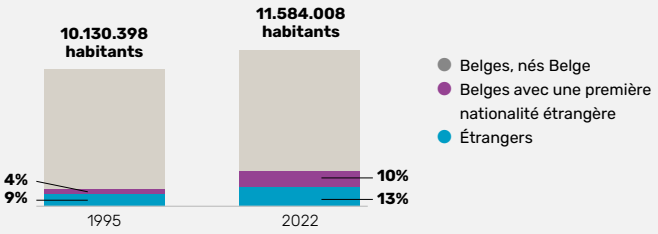
10% de la population en Belgique est de nationalité belge, mais dont la première nationalité enregistrée est étrangère. Parmi cette population, 72% sont originaires d'un pays tiers



Source : Statbel

La nationalité étrangère: première nationalité et nationalité actuelle

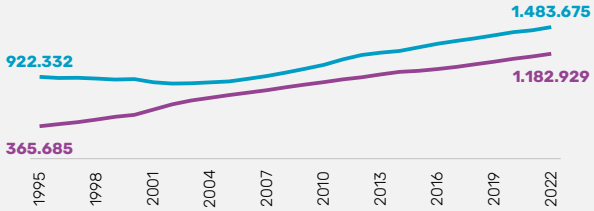
23% des habitants en Belgique ont une première nationalité étrangère. Parmi ces 2.666.604 personnes, un peu moins de la moitié sont devenus Belges, les autres ont une nationalité étrangère.





Au 1er janvier 2022, sur 10 habitants en Belgique, un a une nationalité étrangère, un a une première nationalité étrangère mais est devenu Belge, et les 8 restants sont des Belges dont la première nationalité est belge.

Étrangers et Belges avec une première nationalité enregistrée étrangère



Ces deux groupes de personnes ont augmenté au cours de ces dernières décennies, à un rythme différent :

- Entre 1995 et 2022, le nombre **d'étrangers** a été multiplié par **1,6**. Ils représentaient 9% de l'ensemble de la population résidant en Belgique en 1995, et sont passés à 13% en 2022.
- Quant aux **Belges dont la première nationalité est étrangère**, leur nombre a été multiplié par **3,2** sur la même période. Ils représentaient 4% de la population résidant en Belgique en 1995, et cette proportion est passée à 10% en 2022.

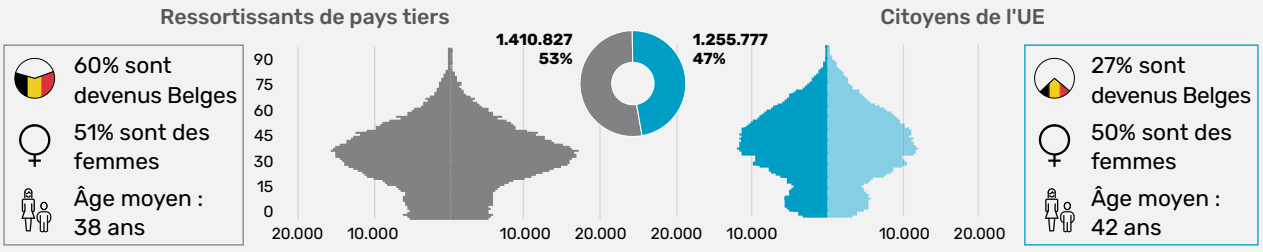
Source : Statbel

Composition de la population dont la première nationalité est étrangère

En Belgique, **la première nationalité de 2.666.604 personnes est étrangère**. Parmi ces personnes, 53% ont comme première nationalité un pays tiers et 47% un pays de l'UE-27. Les caractéristiques de ces groupes sont un peu différentes :

- Parmi les personnes dont la première nationalité est un pays tiers, 60% sont devenus Belges, contre 27% pour les citoyens de l'UE.
- On observe légèrement plus de femmes que d'hommes parmi les personnes originaires des pays tiers, alors que pour les personnes originaires d'un pays de l'UE, il y a autant d'hommes que de femmes.
- La population originaire des pays tiers est en moyenne un peu plus jeune (âge moyen : 38 ans) que la population originaire de l'UE (âge moyen : 42 ans) et que les Belges dont la première nationalité enregistrée est belge (âge moyen : 42 ans également).

2.666.604 résidants dont la première nationalité est étrangère



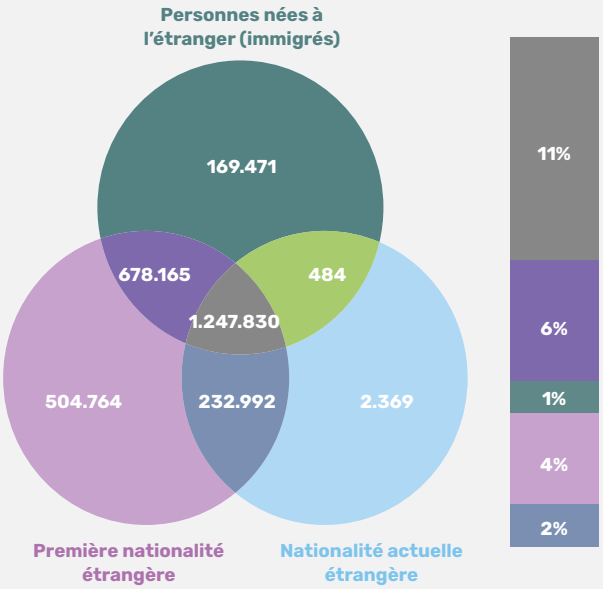
Top-3	Nombre au 1er janvier 2022	% sur l'ensemble des personnes dont la première nationalité est étrangère	Part de ces personnes devenues Belges
Maroc	**346.740**	**13%**	**74%**
Turquie	**163.193**	**6%**	**76%**
RD Congo	**68.238**	**3%**	**67%**

Top-3	Nombre au 1er janvier 2022	% sur l'ensemble des personnes dont la première nationalité est étrangère	Part devenue Belge
Italie	**276.649**	**10%**	**46%**
France	**223.093**	**8%**	**24%**
Pays-Bas	**194.989**	**7%**	**20%**

Source : Statbel

Le pays de naissance

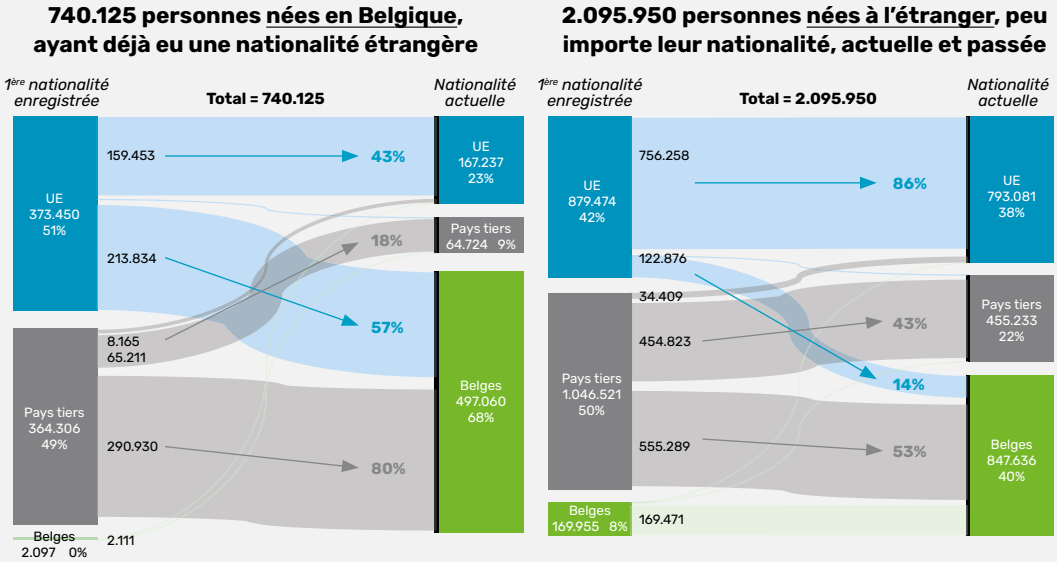
Sur 11.584.008 résidants en Belgique au 1er janvier 2022, la grande majorité (8.747.933 personnes, soit **76%) n'a pas d'historique migratoire direct, au sens où ces personnes sont nées en Belgique et ont une nationalité belge** (comme première nationalité et nationalité actuelle).
Si l'on examine de plus près l'intersection entre les différents critères de lieu de naissance et de nationalité, voici comment se répartissent les 2.836.075 autres personnes (**24% de la population totale**).



À côté des critères de **nationalité** (première nationalité et nationalité actuelle), on dispose d'autres statistiques. Le **pays de naissance** est le critère qui permet d'étudier la **population immigrée**, c'est-à-dire les individus nés en dehors de la Belgique et résidant actuellement sur le territoire. Il est aussi possible de combiner l'ensemble de ces critères, pour illustrer la diversité des parcours et des histoires migratoires de la population.

- **1.247.830 personnes** immigrées, dont la première nationalité et la nationalité actuelle, sont toutes deux étrangères.
- **678.165 personnes** immigrées, dont la première nationalité enregistrée est étrangère, mais dont la nationalité actuelle est belge.
- **484 personnes** immigrées, dont la première nationalité est belge, mais qui aujourd'hui ne sont plus Belges (moins de 0,01%).
- **169.471 personnes** immigrées belges (tant de nationalité actuelle, que de première nationalité).
- **504.764 personnes** nées en Belgique, dont la première nationalité est étrangère, mais devenus Belges.
- **232.992 personnes** nées en Belgique, dont la première nationalité et la nationalité actuelle, sont toutes deux étrangères.
- **2.369 personnes** nées en Belgique, dont la première nationalité enregistrée est belge, mais qui aujourd'hui ne sont plus belges (0,02%).

Les changements de nationalité interviennent davantage parmi les personnes nées en Belgique



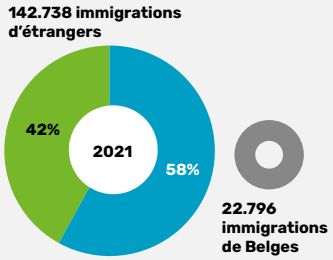
La proportion de personnes devenues belges est plus importante parmi les personnes nées en Belgique, tant pour les personnes originaires d'un pays de l'UE que d'un pays tiers :

- Parmi les citoyens de l'UE nés en Belgique et résidant actuellement en Belgique, 57% sont devenus belges. Pour les ressortissants de pays tiers, ce chiffre grimpe à 80% (18% ont conservé une nationalité de pays tiers, et 2% une autre nationalité UE).
- Parmi les citoyens de l'UE nés à l'étranger et résidant actuellement en Belgique, 14% sont devenus belges. Concernant les ressortissants de pays tiers, 53% sont devenus belges (43% ont conservé une nationalité de pays tiers, et 4% une autre nationalité UE).

Source : Statbel

Mouvements migratoires

Mouvements migratoires des étrangers et des Belges



En 2021, 142.738 immigrations étrangères ont été enregistrées en Belgique, contre 74.172 émigrations. Ces mouvements migratoires vers le territoire belge et au départ de celui-ci concernent davantage les citoyens de l'UE que les ressortissants de pays tiers (58% d'UE pour les immigrations et 73% pour les émigrations). Les Belges effectuent également des mouvements migratoires : en 2021, 22.796 entrées ont été comptabilisées contre 33.244 départs.

Ressortissants de pays tiers



60.134 immigrations



19.974 émigrations

Citoyens UE



82.604 immigrations



54.198 émigrations

Belges



22.796 immigrations

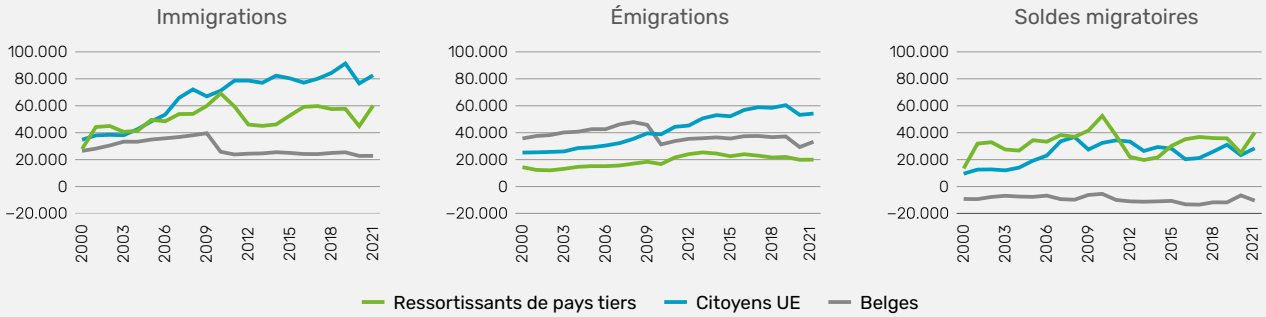


33.244 émigrations

En 2021, pour les ressortissants de pays tiers, 10 entrées sur le territoire belge sont enregistrées pour 3 départs, contre 10 pour 7 en ce qui concerne les citoyens UE.

Pour les Belges, pour 10 entrées, ce sont 15 départs qui ont eu lieu.

Évolution des mouvements migratoires ces deux dernières décennies



Depuis le début des années 2000, **les immigrations étrangères indiquent globalement une tendance à la hausse**.

- C'est particulièrement le cas des **citoyens UE** dont les entrées sur le territoire belge ont été multipliées par 2,4 entre 2001 et 2019, au gré des entrées successives de nouveaux États dans l'UE.
- Pour les **ressortissants de pays tiers**, cette hausse est moins prononcée : leurs immigrations ont été multipliées par 1,3 sur la même période, et, entre 2012 et 2014, on observe même un net recul.

Pour ces deux catégories d'étrangers, le solde migratoire reste largement positif, avec des niveaux relativement similaires (entre 20.000 et 40.000 chacun ces dernières années). La mobilité des **Belges** est quant à elle restée stable, avec environ 25.000 entrées pour 37.000 sorties, donnant lieu à un solde migratoire négatif.

Ces dernières années ont été marquées par les restrictions sanitaires en matière de déplacement. En 2020, les mouvements migratoires des étrangers et des Belges ont diminué de 19%. En 2021, on observe une hausse des immigrations (+18%), mais le niveau reste légèrement plus faible qu'en 2019. Les chiffres varient cependant selon l'origine des immigrants.

- Pour les **ressortissants de pays tiers** la diminution des immigrations (-22%) a été plus importante que pour l'ensemble des immigrations. On observe cependant une reprise plus importante en 2021 (+34%).
- Les effets de la pandémie sur la mobilité des **citoyens de l'UE** ont été plus modérés : 16% d'immigrations. Cela dit, en 2021, les immigrations de citoyens de l'UE ne revient pas au niveau d'avant la pandémie (+8% entre 2020 et 2021).



À partir de 2021, le Royaume-Uni n'est plus inclus dans les statistiques des pays de l'UE.

Source : Statbel

Définitions

- Au niveau belge, les statistiques sur les **immigrations** incluent les immigrations déclarées des personnes qui viennent résider en Belgique pour plus de 3 mois, les changements de registre ainsi que les personnes réinscrites alors qu'elles avaient été radiées du Registre national. Les changements de registre concernent les personnes qui passent du Registre d'attente à un autre registre. Il s'agit essentiellement des personnes bénéficiaires de la protection internationale ou autorisées à séjourner en Belgique sur une autre base. Les demandeurs d'asile n'intègrent donc les statistiques des immigrations que lorsque et s'ils sont reconnus. En 2021, ces changements de registre représentaient 12% des immigrations d'étrangers.
- Les statistiques sur les **émigrations** incluent principalement les émigrations déclarées ainsi que les personnes radiées du Registre national, en raison de leur absence constatée par les autorités communales.
- Le **solde migratoire** est la différence entre les entrées (immigrations) et les sorties (émigrations) d'un territoire donné.

Tableau de synthèse sur les mouvements migratoires des étrangers et des Belges

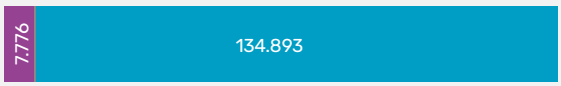
	Total étrangers (citoyens UE et ressortissants de pays tiers)			Belges		
	Immigrations	Émigrations	Solde migratoire	Immigrations	Émigrations	Solde migratoire
2010	140.384	55.458	84.926	25.804	31.261	-5.457
2011	137.698	65.649	72.049	23.810	33.773	-9.963
2012	124.692	69.288	55.404	24.403	35.409	-11.006
2013	122.028	75.934	46.094	24.617	35.880	-11.263
2014	128.443	77.478	50.965	25.483	36.497	-11.014
2015	133.069	74.720	58.349	24.963	35.640	-10.677
2016	136.323	80.856	55.467	24.157	37.389	-13.232
2017	139.818	81.825	57.993	24.100	37.557	-13.457
2018	141.951	80.053	61.898	24.943	36.661	-11.718
2019	149.174	82.374	66.800	25.417	37.186	-11.769
2020	121.438	73.108	48.330	22.731	29.305	-6.574
2021	142.738	74.172	68.566	22.796	33.244	-10.448

Les données sur les mouvements migratoires de 2022 n'étaient pas encore disponibles au moment où a été rédigé ce cahier. Au cours de l'année 2022, plus de 60.000 personnes ont bénéficié d'une protection temporaire. Ces personnes seront comptabilisées dans les immigrations étrangères 2022. On peut dès lors s'attendre à une forte hausse de ce chiffre.

Première nationalité enregistrée des immigrants

La nationalité n'est pas une caractéristique figée, elle peut évoluer au cours de la vie. Parmi les immigrants enregistrés dans les mouvements de population en Belgique en 2021, **certains sont arrivés avec une nationalité différente de leur nationalité à la naissance** (appréhendée ici à travers la première nationalité enregistrée dans le RN).

142.738 immigrations d'étrangers



- Étrangers ayant changé de nationalité (étrangère)
- Belges devenus étrangers
- Étrangers ayant gardé la même nationalité

Parmi les **142.738 immigrations d'étrangers :**

- **7.776 personnes (soit 5%)** avaient une autre première nationalité enregistrée que leur nationalité au moment de leur immigration en Belgique. Il s'agit essentiellement de personnes dont la nationalité était indéterminée au moment de leur inscription au RN ou de personnes dont le pays de naissance n'existe plus comme tel (Union Soviétique, Yougoslavie). Cette catégorie concerne également des personnes ayant acquis une autre nationalité d'un pays de l'UE (des Marocains devenus Espagnols, des Ukrainiens devenus Roumains, des Brésiliens devenus Portugais, etc.).
- **69 personnes étaient Belges et ont changé de nationalité** avant leur immigration en 2021. Il s'agit surtout de Belges ayant acquis la nationalité d'un autre pays de l'UE (Pays-Bas, France).
- **La majorité, soit 134.893 personnes (96%)** n'a pas changé de nationalité.

22.796 immigrations de Belges



- Belges
- Belges dont la nationalité antérieure était étrangère

Parmi les **22.796 immigrations de Belges :**

- **22% ont une première nationalité étrangère (5.016 personnes)**. Il s'agit de personnes originaires du Maroc (17%), de Turquie (10%), de RD Congo (7%), mais également d'Italie (5%) ou de France (5%).
- **Les 17.780 autres migrants Belges sont belges de naissance**.

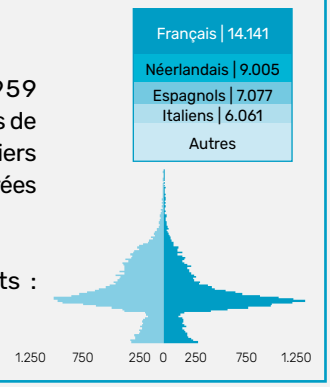
Source : Statbel

Caractéristiques des principaux mouvements d'immigration vers la Belgique en 2021

58% des immigrations étrangères proviennent d'un pays de l'UE et 7% d'un pays européen hors UE. Parmi eux, 15% concernent le continent africain et 15% le continent asiatique. Parmi les principales nationalités, la Roumanie arrive en tête de classement avec 20.500 immigrations, soit 14% de l'ensemble des immigrations étrangères. Viennent ensuite la France (10%), les Pays-Bas (6%), l'Espagne (5%) et le Maroc (4%). L'Italie, qui se trouvait en 5ème position du classement en 2020 est passée juste derrière le Maroc en 2021.

UE-14

- Ensemble, les 47.959 immigrants issus d'un pays de l'UE-14 représentent un tiers des immigrations enregistrées en Belgique en 2021.
- 48% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 29,8 ans



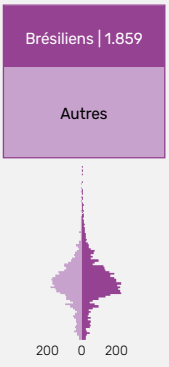
Amérique du Nord

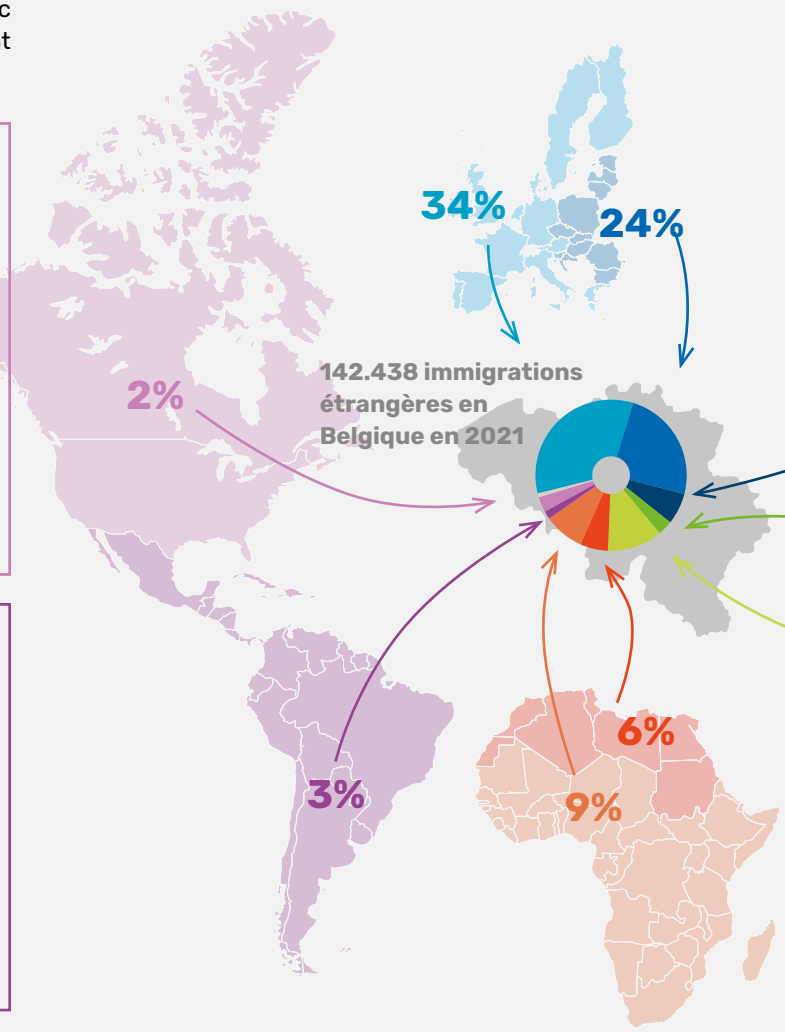
- 2.476 immigrations étrangères concernaient des personnes originaires d'Amérique du Nord. Elles représentent 2% de l'ensemble des immigrations enregistrées en Belgique en 2021.
- 53% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 29,4 ans



Amérique latine et Caraïbes

- 4.652 personnes, soit 3% des immigrants enregistrés en Belgique en 2021 ont la nationalité d'un pays d'Amérique latine.
- 55% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 29,2 ans

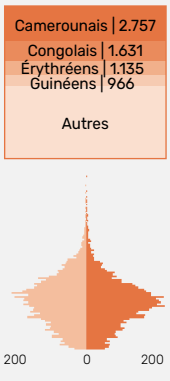




En 2021, 46% des immigrations étrangères concernent des femmes. Cette proportion est stable ces dernières années, mais elle était plus élevée il y a 20 ans. En 2000, il y avait autant d'hommes que de femmes parmi les immigrants étrangers. La proportion de femmes varie fortement selon l'origine des migrants. Les personnes en provenance des États entrés dans l'UE à partir de 2004 sont de plus en plus majoritairement des hommes. À l'inverse, certains mouvements migratoires en provenance de pays d'Asie orientale ou d'Amérique latine sont plus majoritairement féminins. Les immigrations de Thaïlandais, de Philippins, de Brésiliens ou de Colombiens sont par exemple majoritairement féminins.

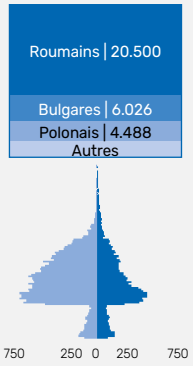
Pays d'Afrique subsaharienne

- 12.301 personnes, soit 9% des immigrants enregistrés en Belgique en 2021, ont la nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne
- 50% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 25,6 ans



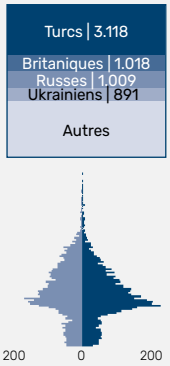
13 nouveaux États de l'UE

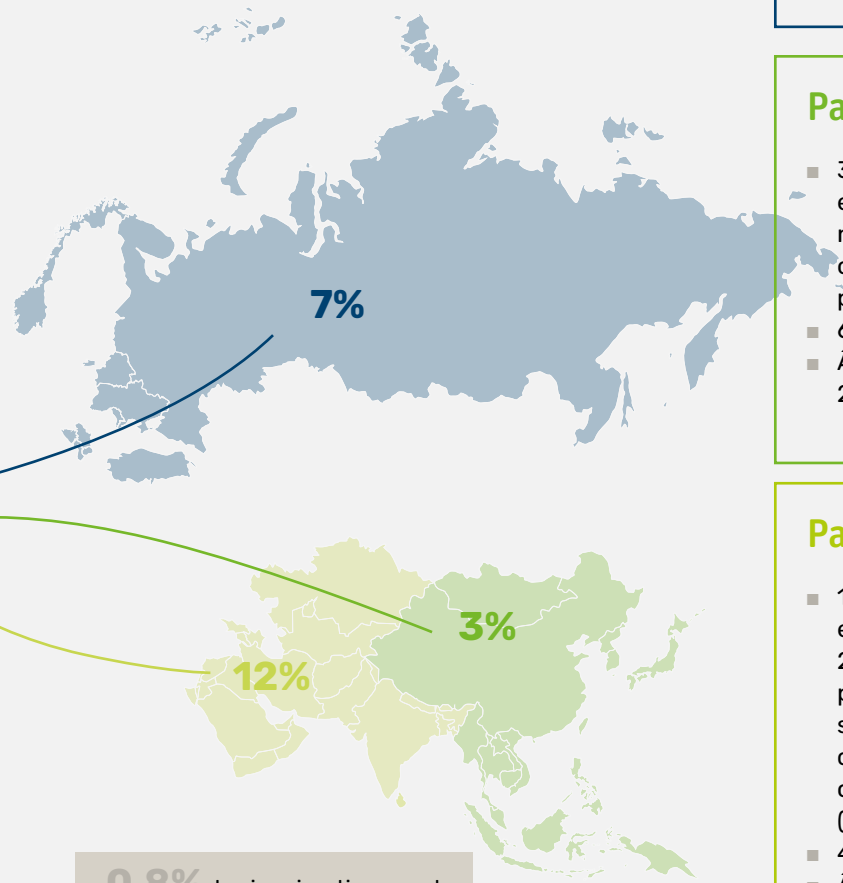
- Les 34.645 immigrants issus d'un pays entré à partir de 2004 dans l'UE représentent un quart des immigrations enregistrées en Belgique en 2021.
- 36% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 30,9 ans



Europe hors UE

- Les 9.592 immigrants issus d'un pays européen hors de l'UE représentent 7% des immigrations enregistrées en Belgique en 2021. En 2022, cette catégorie va fortement augmenter en raison des arrivées nombreuses de ressortissants ukrainiens.
- 52% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 29,1 ans

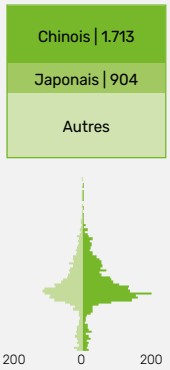




0,8% des immigrations sont issues d'Océanie (ou sont de nature indéterminée)

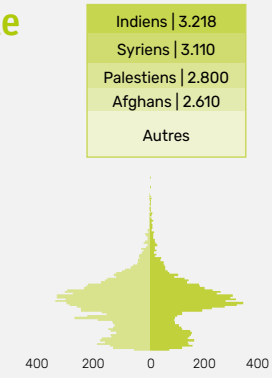
Pays d'Asie orientale

- 3% des immigrants enregistrés en Belgique en 2021 ont la nationalité d'un pays d'Asie orientale. Il s'agit de 4.555 personnes.
- 60% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 28 ans



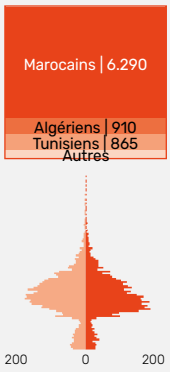
Pays d'Asie occidentale

- 12% des immigrants enregistrés en Belgique en 2021 ont la nationalité d'un pays d'Asie occidentale. Il s'agit de 16.814 personnes, un chiffre en nette augmentation ces dix dernières années (+65% entre 2011 et 2021).
- 45% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 24,8 ans



Pays d'Afrique du Nord

- 8.551 personnes, soit 6% des immigrants enregistrés en Belgique en 2021, ont la nationalité d'un pays d'Afrique du Nord.
- 50% sont des femmes
- Âge moyen des migrants : 29,6 ans



L'âge moyen de la population résidante en Belgique est d'environ 41 ans. **Les personnes qui composent les mouvements d'immigration étrangères sont nettement plus jeunes.** En moyenne, cette population est âgée de **29 ans**. On observe des différences en termes de structure par âge et sexe selon l'origine des migrants : c'est ce qu'indiquent les pyramides des âges. On observe par exemple une structure plus jeune des migrants en provenance d'Afrique subsaharienne ou d'Asie occidentale. La base de ces pyramides est plus large qu'ailleurs, indiquant la présence d'une plus grande proportion de jeunes et d'enfants. Cela conduit à des âges moyens plus jeunes : 25,6 ans pour les subsahariens et 24,8 pour ressortissants d'Asie occidentale.

Source : Statbel

Premiers titres de séjour

Premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants de pays tiers - Évolution entre 2011 et 2021

Premiers titres de séjour
Pour comprendre la composition des mouvements migratoires, il est intéressant de savoir dans quel contexte les migrants sont arrivés en Belgique. Les statistiques sur les premiers titres de séjour permettent d'aborder les motifs légaux de la migration.
Les étrangers qui entrent sur le territoire belge doivent s'inscrire dans la commune où ils résident et se voient ensuite délivrer un titre de séjour en fonction de leur type de visa ou de leur autorisation de séjour. Les demandeurs d'asile ne sont pas comptés comme tels dans les chiffres des premiers titres de séjour. Ils ne sont inclus dans les statistiques que s'ils sont reconnus comme réfugiés ou s'ils bénéficient d'une protection subsidiaire ou d'un premier titre de séjour sur une autre base.

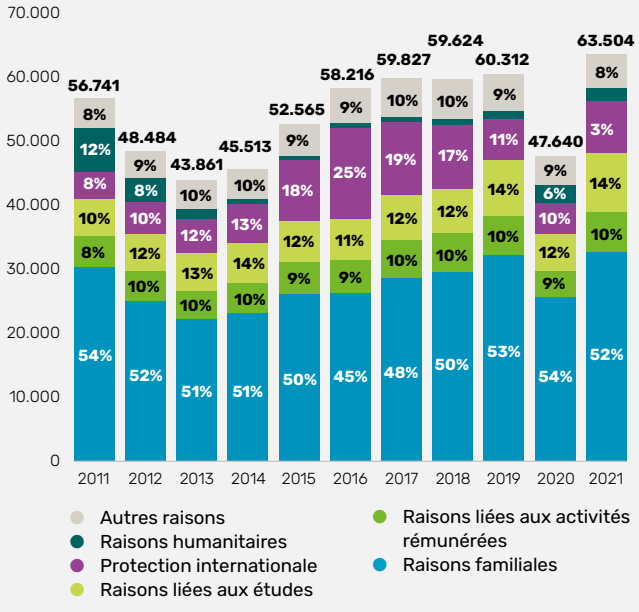
Les statistiques ne sont pas comparables avec les publications précédentes
Dans les éditions précédentes de ce rapport annuel, Myria utilisait les données de l'OE sur les premiers titres de séjour des ressortissants de pays tiers et des citoyens de l'UE. Par ailleurs, les données de l'OE permettaient de distinguer systématiquement les étrangers nés en Belgique des étrangers nés à l'étranger. Cependant, les données de l'OE pour 2021 n'étaient pas encore disponibles au moment de rédiger ce cahier. Par conséquent, Myria exploite les données d'Eurostat sur les premiers titres de séjour, que l'OE fournit par ailleurs pour la Belgique.
Contrairement aux données plus complètes de l'OE, les données d'Eurostat ne couvrent que les ressortissants de pays tiers. Les citoyens de l'UE (qui représentaient 59% des premiers titres de séjour en 2020) sont donc exclus de l'analyse qui suit. En outre, les données d'Eurostat concernent tant les ressortissants de pays tiers nés en Belgique que ceux nés à l'étranger, et il n'est pas possible de distinguer les deux groupes comme c'était le cas dans les éditions précédentes du présent rapport annuel. Ce sont surtout les premiers titres de séjour pour raisons familiales, humanitaires ou médicales et de protection internationale qui comptent un nombre important de ressortissants de pays tiers nés en Belgique (respectivement 34%, 14% et 10% du nombre total de premiers titres de séjour en 2020).

Dans les statistiques, le Royaume-Uni est repris comme pays tiers depuis janvier 2021.

En 2021, 63.504 premiers titres de séjour ont été délivrés à des ressortissants de pays tiers.

- Après une forte baisse en 2020 due à la COVID-19, le nombre de premiers titres de séjour délivrés a de nouveau augmenté en 2021, de 33% par rapport à 2020 et de 5% par rapport à 2019.
- Cette dernière évolution s'explique en partie par l'introduction du Royaume-Uni en tant que pays tiers en 2021 (1.392 premiers titres ; sans eux, l'augmentation serait de 3% par rapport à 2019).
- Pour les ressortissants de pays tiers, plus de la moitié des premiers titres de séjour délivrés en 2021 l'ont été pour des raisons familiales (**52%**).
- Les raisons liées aux études (**14%**) arrivent en deuxième position, suivies de près par la protection internationale (**13%**) et les activités rémunérées (**10%**).
- Les raisons humanitaires (**3%**) occupent une place beaucoup plus modeste.

Premiers titres de séjour délivrés par motif, évolution 2011-2021



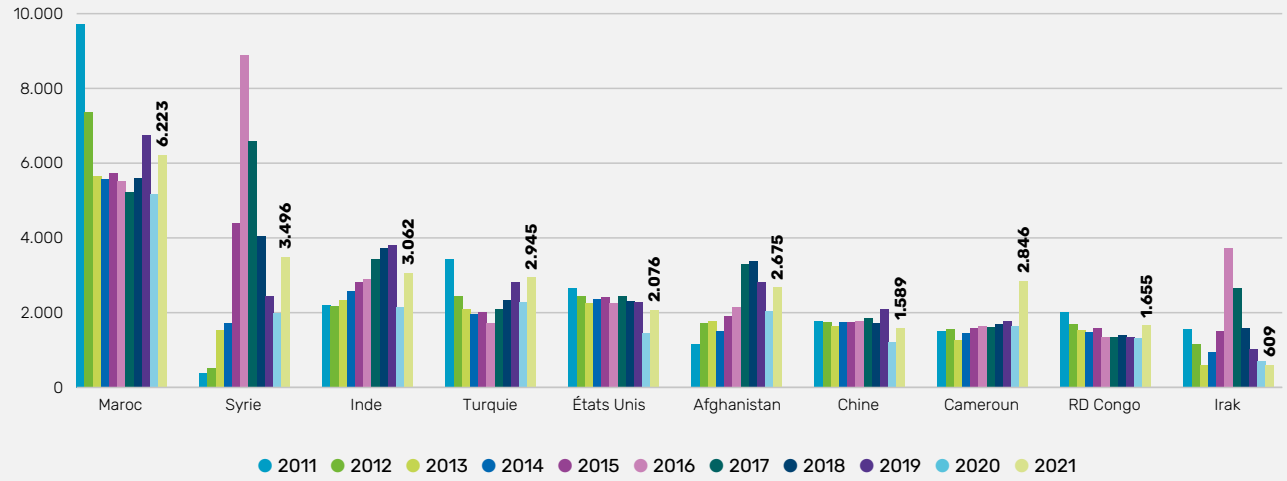
Note : les chiffres relatifs aux premiers titres de séjour concernent les ressortissants de pays tiers nés en Belgique et à l'étranger. Le terme « protection internationale » englobe le statut de réfugié et la protection subsidiaire. Par « autres raisons », on entend principalement les raisons non enregistrées, ainsi qu'un nombre très limité de titres pour les MENA et les victimes de traite des êtres humains.

Source : OE – Eurostat

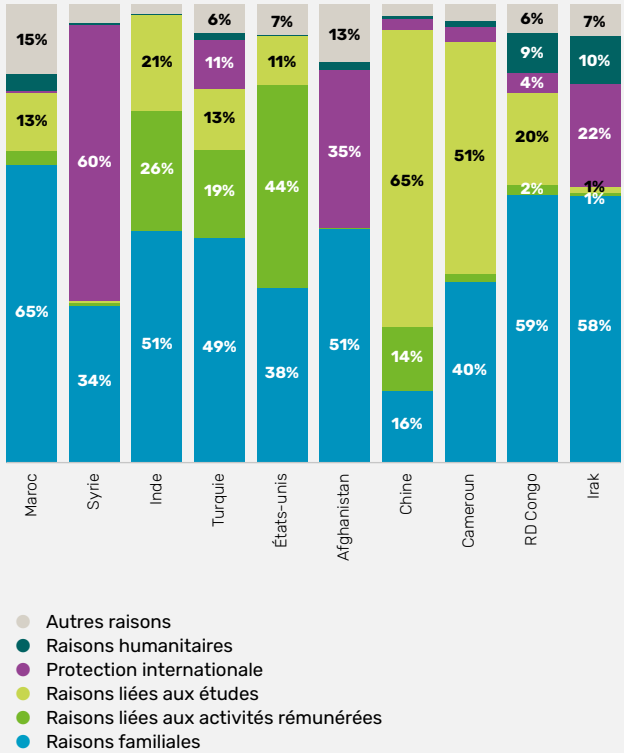
Entre 2011 et 2021 :

- La proportion de premiers titres pour raisons familiales et activités rémunérées est restée stable, autour de 51 % et 10 % respectivement (mis à part un recul des raisons familiales en 2016).
- La proportion de titres pour raisons de protection internationale a évolué de manière significative ; elle est passée de 8 % à 25 % entre 2011 et 2016, avant de retomber à 10 % en 2020 et de remonter à 13 % en 2021.
- La proportion de titres liés aux études est passée de 10 % à 14 %, tandis que la proportion de titres pour raisons humanitaires a chuté de 12 % à 3 %.
- Au-delà de ces évolutions en termes de motifs de migration, il y a également eu des changements significatifs dans les nationalités des bénéficiaires de premiers titres :

Principales nationalités ayant obtenu un premier titre de séjour au cours des dix dernières années, évolution 2011-2021



Répartition des motifs pour ces nationalités en 2021



Le motif varie fortement d'une nationalité à l'autre :

- Les Marocains restent en tête et se distinguent par une forte proportion de titres délivrés pour raisons familiales (**65%**).
- Après une forte baisse depuis 2016, le nombre de titres pour les Syriens repart à la hausse en 2021 (+43% par rapport à 2019). Leur profil est très différent de celui des autres nationalités : **60%** des titres sont délivrés pour raisons de protection internationale et **34%** pour raisons familiales.
- Les Afghans et les Irakiens se caractérisent également par une forte proportion de protection internationale (**35%** et **22%**), bien que les raisons familiales (**51%** et **58%**) constituent le principal motif.
- Les Américains, les Indiens et les Turcs se distinguent par une proportion supérieure à la moyenne de titres délivrés dans le cadre d'une activité rémunérée (respectivement **44%**, **26%** et **19%**). Si le nombre de titres pour les Turcs est plus élevé en 2021 qu'en 2019 (+5%), le nombre de titres pour les Américains (-9%) et surtout les Indiens (-20%) reste inférieur à ce qu'on a connu avant la pandémie de COVID-19.
- Pour les Chinois et les Camerounais, les études sont le principal motif de séjour en Belgique (**65%** et **51%**). Si le nombre de titres pour les Chinois est inférieur en 2021 (-24%) à ce qu'il était en 2019, le nombre de titres pour les Camerounais enregistre quant à lui une hausse notable (+60%).

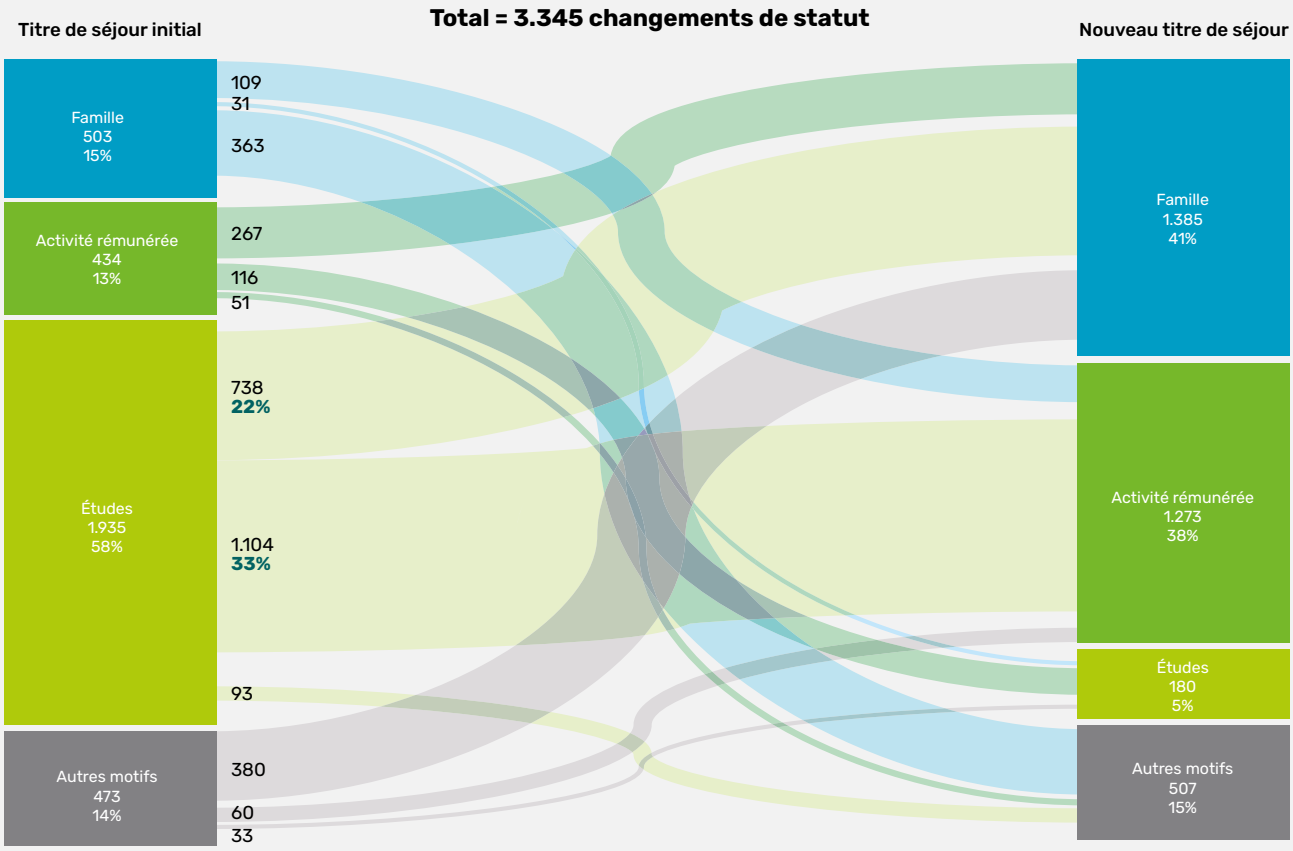
Source : OE – Eurostat

Titres de séjour : changements de statut de ressortissants de pays tiers en 2021

La plupart des changements de statut concernent des étudiants qui reçoivent ensuite un titre de séjour pour une activité rémunérée (33%) ou pour des raisons familiales (22%).

Les étrangers disposant d'un titre de séjour délivré pour raisons familiales, raisons liées à une activité rémunérée, raisons d'études ou pour toute autre raison peuvent changer de situation et obtenir un nouveau titre de séjour pour un autre de ces motifs (exemple : un étudiant, trouvant un emploi à la suite de ses études, peut passer d'un titre de séjour pour raison d'études à un titre de séjour pour raison d'activité rémunérée).

Ces données présentent les changements de statut en 2021 des ressortissants de pays tiers selon la raison du titre de séjour initial et celle du nouveau titre de séjour.



Note : Les chiffres relatifs aux changements de statut concernent les ressortissants de pays tiers nés en Belgique et à l'étranger. Les « autres raisons » englobent la protection internationale, les raisons humanitaires et les raisons non enregistrées.

Plus de la moitié des changements de statut en 2021 concernaient des personnes passant d'un statut de séjour lié aux études à un autre statut.

Parmi ces **1.935 ressortissants de pays tiers**,

- près de 6 personnes sur 10 (**1.104**) ont basculé vers un titre de séjour délivré pour des raisons liées à une activité rémunérée ;
- Près de 4 personnes sur 10 (**738**) ont obtenu un titre de séjour pour raisons familiales.
- À l'inverse, très peu de ressortissants de pays tiers (180, soit 5 %) changent de statut de séjour pour obtenir un titre de séjour lié à des études. Ils ont été plus nombreux à changer de type de titre de séjour pour en obtenir un délivré pour raisons familiales (1.385 ou **41%**) ou liées à une activité rémunérée (1.273 ou **38%**).

Source : OE – Eurostat

Take aways

La population au 1er janvier 2022



Sur les **11.584.008** personnes résidant officiellement en Belgique au 1er janvier 2022, **1.483.675** ont une nationalité étrangère. Elles représentent **13%** de la population.

Sur 10 habitants en Belgique,

- **8** sont des Belges dont la première nationalité est belge,
- **1** a une nationalité étrangère,
- **1** a une première nationalité étrangère et est devenu Belge.

Mouvements migratoires en 2021

142.738 **immigrations** d'étrangers ont été enregistrées en Belgique en 2021 et **74.172 émigrations**.

En 2021, il y a eu une augmentation de l'immigration (+18%) après 2020, année marquée par la COVID-19, mais le niveau reste plus bas qu'en 2019.

Pour 10 immigrations **de citoyens de l'UE**, on compte 7 émigrations.

Pour 10 immigrations de **ressortissants de pays tiers**, on compte 3 émigrations.

58% des immigrations étrangères proviennent **d'un pays de l'UE** et 7% d'un pays européen hors UE. 15% concernent le continent africain et 15% l'Asie.

Parmis les **principales nationalités**, on compte les Roumains (14%), les Français (10%), les Néerlandais et les Espagnols (6%). La première nationalité hors UE vient en 5e place : les Marocains (4%).

46% des immigrations étrangères concernent des **femmes**.

Cette proportion est très variable selon la nationalité des immigrants.

Les personnes en provenance des nouveaux États de l'UE sont de plus en plus majoritairement des hommes. Les mouvements en provenance d'Asie occidentale, en augmentation ces dernières années, affichent également une masculinisation des immigrations.

Les premiers titres de séjour délivrés en 2021

63.504 **premiers titres de séjour** ont été délivrés en Belgique en 2021 à des ressortissants de pays tiers. Ce chiffre inclut les personnes nées en Belgique.

Après une forte baisse en 2020 due à la pandémie de la COVID-19, le nombre de premiers titres de séjour délivrés a de nouveau augmenté en 2021, de 33% par rapport à 2020 et de 5% par rapport à 2019.

Les **raisons familiales** sont le principal motif de délivrance des premiers titres de séjour des ressortissants de pays tiers (52%), suivi des études (14%), de la protection internationale (13%), des activités rémunérées (10%), des raisons humanitaires (3%).

Changement de statut de ressortissants de pays tiers en 2021

3.345 changements du statut de séjour de ressortissants de pays tiers en 2021 : 55% des cas concernent des étudiants recevant un permis de séjour pour une activité rémunérée ou pour des raisons familiales.

Notes

Notes



Myria, le Centre fédéral Migration, est une institution publique indépendante. Il analyse la migration, défend les droits des étrangers et lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Myria promeut une politique basée sur la connaissance des faits et le respect des droits de l'homme.

Le rapport *La migration en chiffres et en droits* a vocation à informer chaque année sur l'actualité des flux migratoires et le respect des droits fondamentaux des étrangers.

Myria
Place Victor Horta 40 • 1060 Bruxelles
T +32 (0)2 212 30 00
myria@myria.be

www.myria.be
@MyriaBe
www.facebook.com/MyriaBe
www.linkedin.com/company/myria-federal-migration-centre

MYRIA
Centre fédéral Migration

E.R. : Koen Dewulf, Directeur de Myria - Place Victor Horta 40 • 1060 Bruxelles - www.myria.be - myria@myria.be - juin 2023